

— Agriculture et environnement —

Présentation

Certaines pratiques agricoles peuvent impacter l'environnement. Par exemple, l'azote et le phosphore sont des éléments indispensables à la nutrition des plantes, mais apportés en excès, ils contribuent à la pollution des cours d'eau ou des nappes phréatiques. Dans la région, les livraisons de potasse et de phosphore ont nettement baissé entre les périodes 2012-2017 et 2002-2007 (de l'ordre de 40 %) mais celles d'azote stagnent. Les traitements phytosanitaires, produits chimiques destinés à soigner ou prévenir les végétaux des adventices (herbicides), des maladies (fongicides) ou des ravageurs (insecticides), sont toujours fortement utilisés dans la région, sur les pommes de terre et les betteraves sucrières notamment, mais aussi sur les céréales. Lancé en 2008 et révisé en 2015, le plan Écophyto vise à réduire progressivement l'utilisation de ces produits. Une part croissante d'agriculteurs tentent de limiter leur consommation par des pratiques raisonnées comme le travail du sol, le choix des variétés, la réduction des doses, le décalage des dates de semis ou l'écartement entre leurs rangs. (voir *graphe page 61*).

Plus généralement, des pratiques comme l'agro-écologie, le pâturage, l'agriculture biologique ou l'agroforesterie contribuent au maintien de la qualité des milieux. Les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) (voir *carte page 56*) et les aides pour l'agriculture biologique (voir *page 93*) permettent d'accompagner les agriculteurs dans le

développement ou le maintien de telles pratiques.

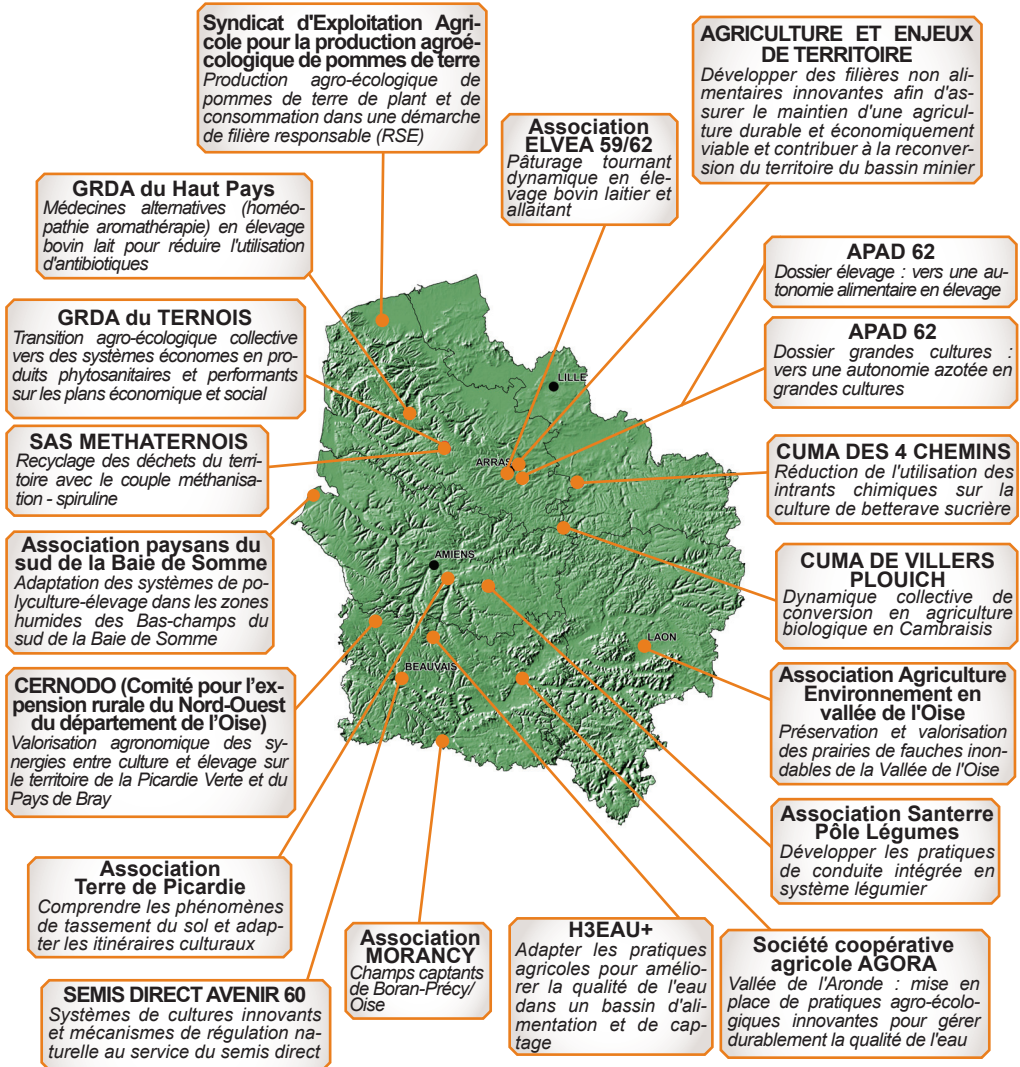
Dans les Hauts-de-France, 1,5 % de la SAU est cultivée en 2017 en agriculture biologique, nettement moins que la part nationale (6,5 %). Les surfaces bio, certifiées et en conversion, s'étendent sur 33 000 hectares, en nette progression par rapport à 2016 (+25 %). Les légumes secs, les fruits et les plantes aromatiques sont les productions le plus souvent cultivées en agriculture biologique. Les céréales et les oléagineux sont les cultures les moins bien représentées dans la région comme en France mais sont les plus dynamiques en termes de conversion, devant les cultures fourragères. Côté élevage, l'apiculture et la production d'œufs sont les secteurs les plus fréquemment menés en bio tandis que les productions porcine et avicole restent marginales.

La vente en circuits courts soutient le territoire et crée un lien privilégié entre producteurs et consommateurs. En 2016, 16 % des exploitants de la région pratiquent la vente en circuit court pour au moins un produit, contre 22 % au niveau national. La transformation sur l'exploitation de produits agricoles, le lait notamment, a reculé depuis 2010, de même que d'autres activités para-agricoles, comme le travail à façon ou l'agritourisme. En revanche, la production d'énergie renouvelable destinée à la vente a triplé entre 2010 et 2016, grâce au développement de l'énergie solaire essentiellement.



- "Les activités para-agricoles dans les exploitations des Hauts-de-France" - Agreste Hauts-de-France - Chiffres & Données n°2 - Juillet 2018 - Srise
- "La vente en circuit court dans les exploitations agricoles des Hauts-de-France" - Agreste Hauts-de-France - Chiffres & Données n°1 - Juillet 2018 - Srise
- "Davantage de traitements phytosanitaires et de fertilisation minérale en grandes cultures, pourtant certaines pratiques agro-écologiques progressent" - Agreste Hauts-de-France - Études & analyses n°15 - Décembre 2017 - Srise
- "La diversification des exploitations contribue au développement des territoires" - Agreste Hauts-de-France - Études et analyses n°9 - Mars 2017 - Srise

Groupements d'Intérêt Économique et Environnemental reconnus au 11/06/2018 en Hauts-de-France



7

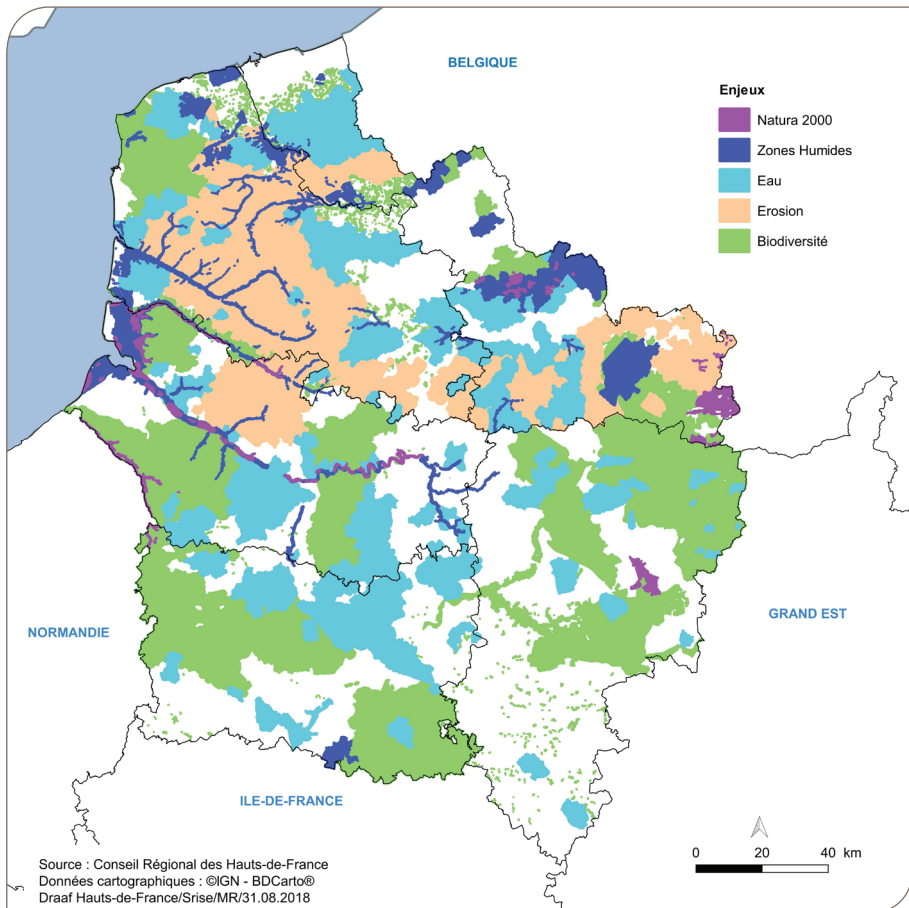
Source : SRPE - Juillet 2018
Draaf Hauts-de-France/Srise/17/07/2018



Les Groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE)

Collectifs d'agriculteurs reconnus par l'État qui s'engagent dans un projet de modification ou de consolidation de leurs pratiques en visant des objectifs à la fois économiques, environnementaux et sociaux.

Mesures agro-environnementales et climatiques (Maec) par enjeu en 2018



7



Dans son Programme de développement Rural (PDR), chaque Région identifie les enjeux environnementaux de son territoire. Au regard de ces enjeux, elle définit les zones ouvertes aux **Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)**. Elle lance alors des appels à projet auprès des opérateurs du territoire ayant des compétences environnementales et agronomiques. Chaque opérateur détaille ensuite les MAEC qu'il va proposer aux agriculteurs dans un **projet agro-environnemental et climatique (PAEC)**. À titre d'exemples, une Chambre d'agriculture peut élaborer une MAEC pour maintenir les pratiques d'élevage dans une zone déterminée, un syndicat d'eau pour améliorer la qualité de l'eau sur un captage, ou encore un Parc naturel régional pour maintenir la biodiversité sur un territoire Natura 2000. Dès lors qu'un PAEC est retenu par la Commission Régionale Agro-Environnementale et Climatique (CRAEC) et validé par la Région, les opérateurs débutent l'animation auprès des agriculteurs du territoire, les aident à souscrire des MAEC et à réussir leurs engagements. Les engagements signés par les agriculteurs durent 5 ans.

Pour en savoir plus : <http://agriculture.gouv.fr/mesures-agro-environnementales-et-climatique-maec-et-aides-pour-lagriculture-biologique>

Agriculture biologique

Nombre d'opérateurs et surfaces bio en 2017

	Aisne	Nord	Oise	Pas-de-Calais	Somme	Région	France
Nombre d'exploitations							
2017	137	305	111	175	146	874	36 691
2017/2016 (%)	33,0	19,1	15,6	17,5	24,8	21,2	13,7
Surfaces certifiées bio (*)							
2017	3 261	7 209	5 042	2 953	2 945	21 411	1 233 800
2017/2016 (%)	40,6	35,5	4,2	11,0	10,9	20,3	17,0
Surfaces en conversion (*)							
2017	1 836	3 697	2 448	1 523	1 692	11 196	510 610
2017/2016 (%)	56,0	19,0	20,0	105,0	28,0	34,0	5,7
Surfaces totales en bio (*)							
2017	5 097	10 906	7 490	4 476	4 637	32 607	1 744 410
2017/2016 (%)	45,7	29,5	8,9	31,5	16,6	24,5	13,4
% des surfaces totales en bio / SAU							
2017	1,0	3,1	2,0	1,0	1,0	1,5	6,5
Nombre de transformateurs							
2017	67	304	91	212	80	754	12 286
2017/2016 (%)	36,7	15,6	19,7	21,8	12,7	19,1	15,9
Nombre de distributeurs							
2017	21	115	40	72	14	262	4 783
2017/2016 (%)	10,5	36,9	11,1	33,3	27,3	28,4	19,1

* Surfaces en hectare

Source : Agence BIO

7



Certification

Pour commercialiser des produits issus de l'agriculture biologique, tout opérateur (qu'il soit producteur, préparateur, distributeur ou importateur) doit avoir été contrôlé par un organisme certificateur agréé par l'Institut National de l'Origine et de la qualité (Inao) et disposer des certificats correspondants.

A ce jour, 9 organismes sont agréés pour le contrôle des produits biologiques en France : ECOCERT France, AGROCERT, CERTIPAQ BIO, BUREAU VERITAS Certification QUALITE France, CERTISUD, CERTIS, BUREAU ALPES CONTROLES, QUALISUD et BIOTEK Agriculture.

La conversion en agriculture biologique

Passage du mode de production conventionnel au mode biologique défini par la réglementation européenne.

Les repères des produits bio



Le logo bio européen est obligatoire sur tous les produits bio alimentaires préemballés dans l'Union européenne.

La dernière ligne indique l'origine de la matière première agricole : UE : Union européenne ou - NON-UE : hors Union européenne.

Le logo AB est facultatif.



Agriculture biologique

Productions végétales bio - surfaces 2017

	Aisne	Nord	Oise	Pas-de-Calais	Somme	Région	France
Céréales							
Certifiées Bio	922	586	1 716	628	1 012	4 863	182 800
Conversion	434	685	852	340	787	3 097	108 966
Oléagineux							
Certifiées Bio	25	s	45	s	31	108	41 296
Conversion	81	s	8	s	24	121	17 878
Protéagineux							
Certifiées Bio	41	38	154	35	58	326	16 547
Conversion	47	21	93	16	48	226	11 734
Légumes secs							
Certifiées Bio	11	3	74	0	25	113	12 167
Conversion	s	s	s	s	s	s	1 456
Légumes frais, fruits							
Certifiées Bio	129	642	388	472	602	2 233	49 255
Conversion	6	44	280	44	33	406	13 179
Vigne et PPAM							
Certifiées Bio	36	s	7	s	6	59	67 518
Conversion	s	s	s	s	s	s	19 066
Surfaces toujours en herbe							
Certifiées Bio	1 465	5 284	1 410	1 021	537	9 717	504 598
Conversion	876	2 039	654	669	191	4 429	174 383
Cultures fourragères							
Certifiées Bio	542	549	1 191	740	578	3 600	313 136
Conversion	358	833	549	427	570	2 738	147 375
Autres							
Certifiées Bio	91	104	58	43	96	393	46 483
Conversion	29	66	12	27	37	171	16 575
Total							
Certifiées Bio	3 261	7 209	5 042	2 953	2 945	21 411	1 233 800
Conversion	1 836	3 697	2 448	1 523	1 692	11 196	510 610

Surfaces en hectare

Source : Agence BIO



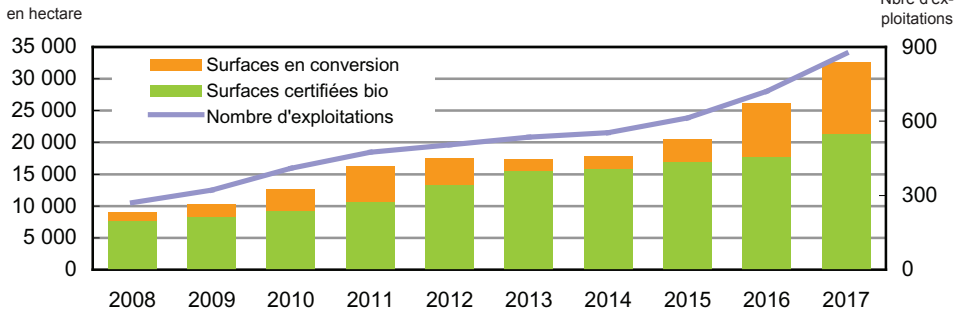
PPAM : plantes à parfum, aromatiques et médicinales.



• Agence bio : <http://www.agencebio.org/la-bio-en-france>

Agriculture biologique

Les surfaces bio en Hauts-de-France



Source : Agence BIO

Productions animales bio - effectifs 2017

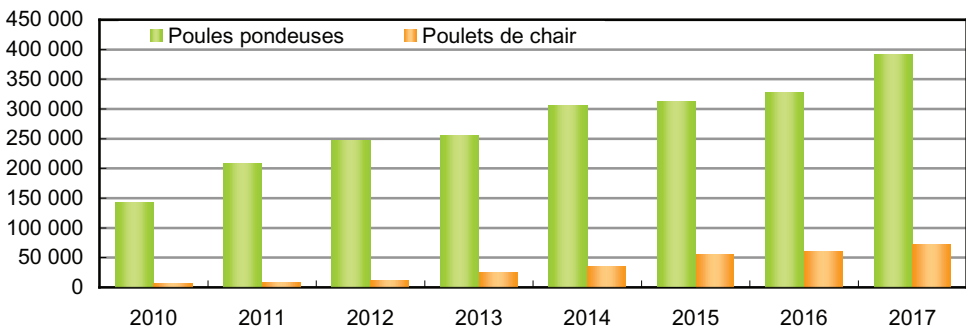
	Aisne	Nord	Oise	Pas-de-Calais	Somme	Région	France
Poulets de chair	7 240	7 180	10 300	6 190	42 688	73 598	11 364 916
Poules pondeuses	58 561	56 894	39 669	66 416	171 496	393 036	5 002 540
Brebis allaitantes	965	175	687	239	131	2 197	187 374
Vaches allaitantes	254	438	327	108	285	1 412	134 013
Vaches laitières	634	2 345	1 133	751	251	5 114	128 007
Livraison lait bio (millier litres)	3 182	13 577	3 973	3 927	1 592	26 250	630 378

Nombre de têtes certifiées bio

Source : Agence BIO - Enquête annuelle laitière 2017

7

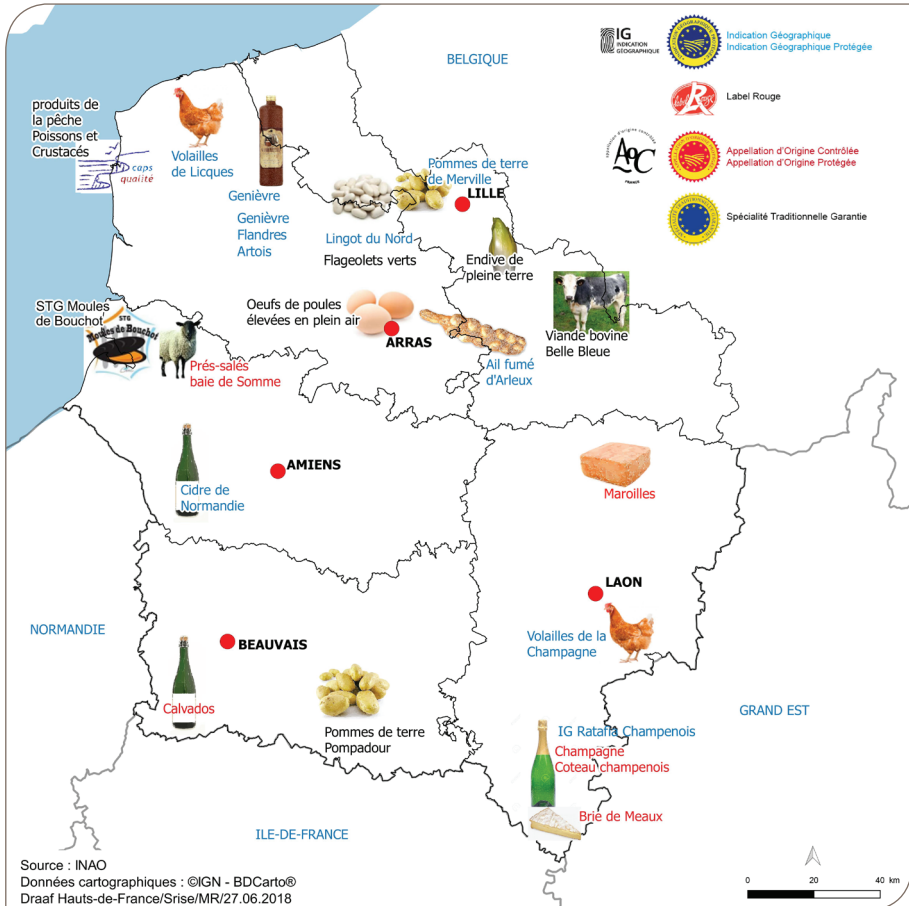
Effectifs des volailles bio en Hauts-de-France



Source : Agence BIO

Signes de qualité

Les signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine



L'Appellation d'origine protégée (AOP) désigne un produit dont les principales étapes de production sont réalisées selon un savoir-faire reconnu dans une même aire géographique, qui donne ses caractéristiques au produit. C'est un signe européen qui protège le nom du produit dans toute l'Union européenne.

L'Appellation d'origine contrôlée (AOC) désigne des produits répondant aux critères de l'AOP et protège la dénomination sur le territoire français. Elle constitue une étape vers l'AOP, désormais signe européen.

L'Indication géographique protégée (IGP) identifie un produit agricole, brut ou transformé, dont la qualité, la réputation ou d'autres caractéristiques sont liées à son origine géographique. L'IGP s'applique aux secteurs agricoles, agroalimentaires et viticoles.

Le Label Rouge est un signe national qui désigne des produits qui, par leurs conditions de production ou de fabrication, ont un niveau de qualité supérieur par rapport aux autres produits similaires habituellement commercialisés. Figurent sur la carte les labels rouges présents dans la région.



• INAO : <https://www.inao.gouv.fr/>

Diversification des pratiques

Évolution des activités para-agricoles en Hauts-de-France

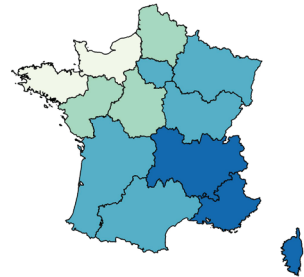
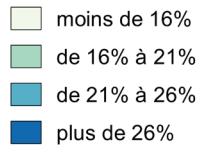
	Nombre d'activités para-agricoles		Évolution 2010/2016
	2010	2016	
Travail à façon	1 245	930	-25%
Transformation de produits agricoles	642	543	-15%
dont découpe de viande et mise en caissettes	nd	144	nd
dont transformation de viande (pâté, conserves...)	nd	55	nd
dont transformation de lait	303	157	-48%
Agritourisme	785	632	-19%
Production d'énergie	79	259	228%
Autres activités de diversification (a)	601	721	20%
Total	3 352	3 085	-8%

Source : Agreste - Recensement agricole 2010 et Enquête Structure des Exploitations agricoles 2016

(a) : aquaculture, sylviculture, artisanat, services de santé, sociaux ou éducatifs, etc...

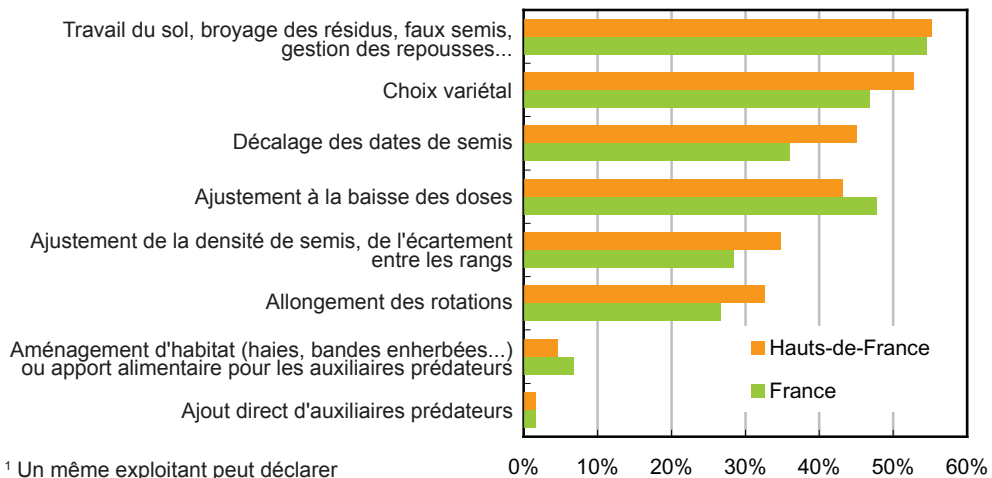
nd : non défini

Part des exploitations agricoles pratiquant la vente par circuit court par région en 2016



Source: Agreste - Enquête sur la structure des exploitations agricoles 2016
©IGN - BDCarto - Draaf Hauts-de-France/Strise/MR/26.10.2018

Les pratiques alternatives¹ à l'utilisation de produits phytosanitaires sur les grandes cultures en 2014



¹ Un même exploitant peut déclarer pratiquer plusieurs alternatives

Source : Agreste enquête Pratiques Culturelles 2014

Livraisons d'engrais



L'enquête sur les livraisons d'engrais

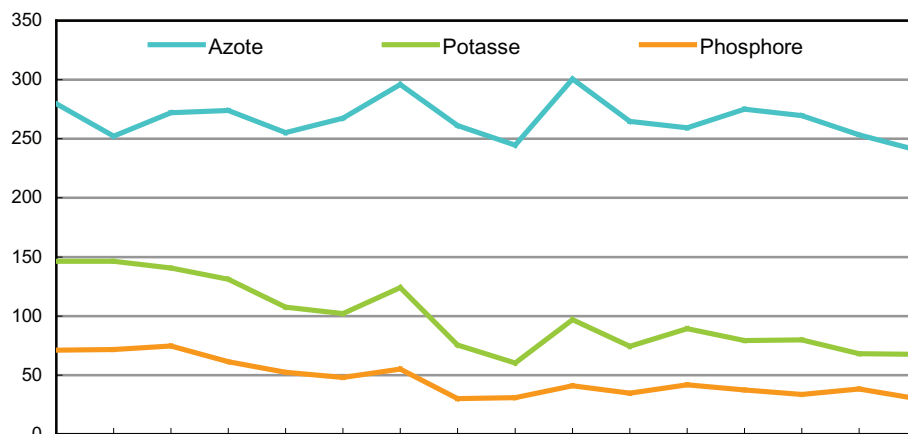
L'enquête statistique sur la livraison d'engrais à usages professionnels est organisée par l'Union des industries de la fertilisation (UNIFA). L'UNIFA interroge toutes les entreprises qui mettent des engrais minéraux sur le marché (les producteurs, les importateurs d'engrais, les grossistes et les grands groupements d'achat de la distribution agricole). Les résultats sont enregistrés mensuellement avec le détail de chaque formule d'engrais permettant de traduire les tonnages de produit en tonnes pour chaque élément nutritif : azote, phosphore, potassium, soufre et magnésium. Le département déclaré est celui de la livraison au distributeur, il ne peut pas être assimilé exactement au département d'utilisation par l'agriculteur.

Un engrais est composé de trois éléments principaux : azote (N), phosphate (P), potassium (K). L'engrais simple ne sera constitué que d'un seul élément. Un engrais composé possédera au minimum deux éléments nutritifs.

Les campagnes s'étendent du 1er mai au 30 avril pour le phosphore et la potasse. Elles s'étendent du 1er juillet au 30 juin pour les engrais azotés simples et composés NP-NK-NPK.

Livraisons d'engrais en Hauts-de-France

en millier de tonnes
d'éléments fertilisants



Source : Union des industries de la fertilisation



• UNIFA : <http://www.unifa.fr/>

Livraisons d'engrais

Livraisons d'éléments fertilisants simples

	Aisne	Nord	Oise	Pas-de-Calais	Somme	Région	France métropolitaine
Ensemble des éléments fertilisants simples							
2016	112 646	s	51 327	s	54 001	285 039	2 347 656
2017	97 552	s	48 407	s	s	273 376	2 416 060
Engrais azotés simples							
2016	90 133	17 114	44 699	37 913	46 810	236 669	2 023 972
2017	77 241	20 469	40 657	39 098	45 569	223 034	2 063 419
Engrais phosphatés simples							
2016	8 738	s	2 585	s	1 272	13 920	106 573
2017	7 623	s	2 111	s	s	11 737	116 443
Engrais potassiques simples							
2016	13 775	5 021	4 043	5 692	5 919	34 450	217 111
2017	12 688	4 742	5 639	7 204	8 332	38 605	236 198

En tonne

Source : Union des industries de la fertilisation

Livraisons d'éléments fertilisants composés

7

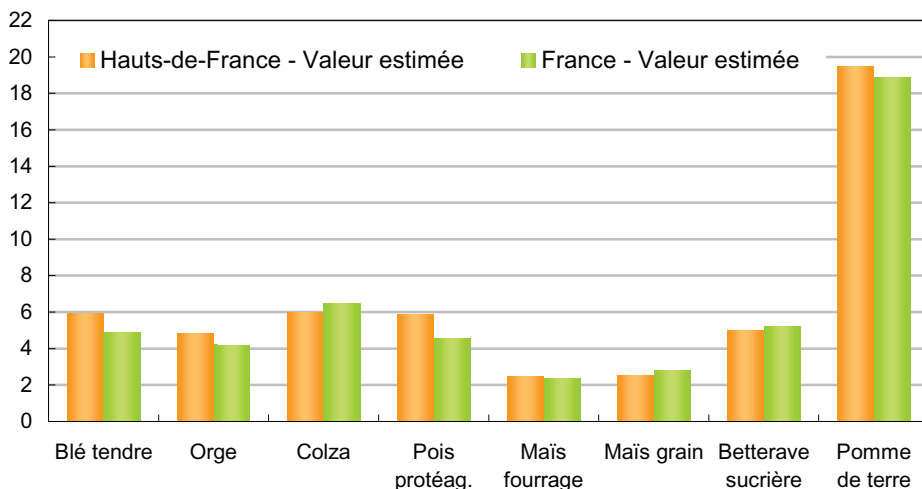
	Aisne	Nord	Oise	Pas-de-Calais	Somme	Région	France métropolitaine
Ensemble des éléments fertilisants composés							
2016	15 234	10 427	14 445	20 146	14 384	74 636	737 324
2017	13 971	8 337	15 193	19 312	11 300	68 113	654 986
Engrais azotés composés							
2016	2 715	2 289	2 813	4 872	3 972	16 661	195 820
2017	2 965	2 457	3 043	5 566	3 523	17 554	185 007
Engrais phosphatés composés							
2016	6 703	2 424	5 005	5 423	4 791	24 346	332 349
2017	5 974	1 839	5 937	4 238	3 694	21 682	285 424
Engrais potassiques composés							
2016	5 816	5 714	6 627	9 851	5 621	33 629	209 155
2017	5 032	4 041	6 213	9 508	4 083	28 877	184 555

En tonne

Source : Union des industries de la fertilisation

Indicateur de fréquence de traitement

Indicateur de fréquence de traitement total (IFT) moyen Hauts-de-France / France en 2014



Source : Agreste - Enquêtes Pratiques culturales 2014

7



L'Indicateur de Fréquence de Traitement (IFT), permet d'évaluer la "pression phytosanitaire" exercée sur chaque parcelle.

Pour un traitement, l'IFT est le ratio entre la dose employée et la dose de référence du produit utilisé. La dose de référence est la plus petite dose homologuée (parmi les différentes cibles) autorisée pour le produit et la culture. Le calcul de cet indicateur prend donc en compte à la fois le nombre de traitements effectués et le dosage appliqué lors de chaque traitement. Au niveau d'une parcelle ou d'un territoire, les IFT des différents traitements sont additionnés et peuvent être assimilés à un nombre de doses de référence employées.

La nature des produits utilisés permet de décliner les IFT en 4 catégories : herbicides, fongicides, insecticides-acaricides et autres. Sont comptabilisés les produits phytosanitaires appliqués au champ, c'est à dire hors traitement des semences et produits après récolte.

Indicateur de fréquence de traitement

IFT moyen pour le Nord - Pas-de-Calais

	IFT herbicides		IFT fongicides		IFT insecticides		IFT total*	
	2011	2014	2011	2014	2011	2014	2011	2014
Blé tendre	1,1	1,5	2,1	2,4	nd	nd	5,4	6,2
Orge	1,4	1,8	1,4	1,4	nd	nd	4,5	5,1
Colza	1,3	1,8	1,3	1,6	1,4	1,2	5,3	5,9
Pois protéagineux	nd	1,6	nd	1,7	nd	1,3	nd	5,6
Maïs fourrage	1,3	1,5	nd	nd	nd	nd	2,3	2,6
Maïs grain	1,6	1,4	nd	nd	nd	nd	2,6	2,4
Betterave sucrière	2,9	2,4	0,9	1,1	nd	nd	4,9	4,7
Pomme de terre	2,6	2,2	12,5	15,6	nd	nd	17,0	19,6

Source : Agreste - Enquêtes Pratiques culturales 2011 et 2014

IFT moyen pour la Picardie

	IFT herbicides		IFT fongicides		IFT insecticides		IFT total*	
	2011	2014	2011	2014	2011	2014	2011	2014
Blé tendre	1,3	1,8	1,9	2,0	0,7	nd	5,6	5,8
Orge	1,2	1,5	1,3	1,5	nd	nd	4,1	4,8
Colza	1,3	1,6	1,5	1,4	2,0	1,8	5,9	6,0
Pois protéagineux	1,4	1,6	1,0	1,5	1,7	1,8	5,1	5,9
Maïs fourrage	1,4	1,3	nd	nd	nd	nd	2,4	2,4
Maïs grain	1,5	1,5	nd	nd	nd	nd	2,5	2,6
Betterave sucrière	2,7	2,9	1,1	1,2	nd	nd	5,1	5,2
Pomme de terre	2,2	2,0	12,3	15,2	1,5	1,1	17,2	19,5

Source : Agreste - Enquêtes Pratiques culturales 2011 et 2014

7

IFT moyen pour la France

	IFT herbicides		IFT fongicides		IFT insecticides		IFT total*	
	2011	2014	2011	2014	2011	2014	2011	2014
Blé tendre	1,3	1,6	1,5	1,7	0,3	0,1	4,5	4,9
Orge	1,0	0,9	2,6	2,6	3,0	3,3	4,0	4,2
Colza	1,5	1,8	1,2	1,2	2,2	2,0	6,1	6,5
Pois protéagineux	1,2	1,3	0,9	1,1	1,5	1,4	4,6	4,6
Maïs fourrage	1,4	1,4	nd	nd	0,1	0,1	2,4	2,4
Maïs grain	1,5	1,5	nd	nd	0,3	0,3	2,7	2,8
Betterave sucrière	2,8	2,7	1,3	1,4	0,2	0,1	5,2	5,3
Pomme de terre	2,3	2,2	11,7	14,4	1,4	0,9	16,5	18,9

Source : Agreste - Enquêtes Pratiques culturales 2011 et 2014

* IFT total moyen avec traitement de semences